

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 178** Subvention de fonctionnement (20.000 euros), subvention d'investissement (20.000 euros) et convention avec l'association les Amis de Frans Krajcberg (15e).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement et une subvention d'équipement à l'association les Amis de Frans Krajcberg ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Frans Krajcberg, 21, avenue du Maine 75015 Paris, au titre de ses activités en 2021.105201 ; 2021\_03647.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 20.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Frans Krajcberg, 21, avenue du Maine 75015. 105201 ; 2021\_08839.

Article 3 : La dépense totale correspondante, soit 40.000 euros, sera imputée au budget de l'exercice 2021 de la Ville de Paris comme suit :

- 20.000 euros au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 ;
- 20.000 euros au budget d'investissement de l'exercice 2021 et suivants ;

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'équipement, jointe en annexe de cette délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**